Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026
Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents : Daniel GAMEIRO *(pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET)*
Cyrille MOTTET *(pouvoir donné à M. Jordan GIRERD)*

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Finances - Subvention exceptionnelle pour le club de football « Foot Onze Surannais »

Monsieur le Maire informe de la création d'un club de football « Foot Onze Surannais » intercommunal dont le siège est à Villereversure.
Celui-ci a fait une demande, par mail le 28 avril 2026, d'attribution de subvention afin de soutenir le lancement du club.

M. le Maire demande au conseil de municipal s'il souhaite accorder une subvention exceptionnelle au « Foot Onze Surannais » et d'en déterminer le montant.
Il explique que le montant alloué sera déduit du montant prévu dans la délibération D260216_02 de la partie DIVERS.

M. le Maire rappelle les conditions d'attribution de subvention aux associations :

- Avoir le siège social à Villereversure
- Présenter le compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Produire un bilan ou compte de résultat
- Exposer le projet nécessitant une subvention, accompagné du budget prévisionnel de celui-ci

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide,

DE REFUSER le versement d'une subvention exceptionnelle au « Foot Onze Surannais » pour cette année.

DE METTRE à disposition un local

	Le maire	La secrétaire de séance
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		